

## Changement de nom

### Modèle type de consentement du mineur de treize ans

Les textes imposent que le mineur âgé de treize ans consente personnellement au changement de son nom par déclaration conjointe de ses parents.

Ce consentement peut être donné de deux manières :

- verbalement, par une déclaration faite directement par le mineur devant l'officier de l'état civil, lorsque celui-ci accompagne ses parents à la mairie pour effectuer cette démarche
- par écrit. Aucun formalisme particulier n'est requis, à part la mention de la date et la signature du mineur. Afin de faciliter vos démarches, vous trouverez ci-dessous un modèle, dont l'utilisation n'est pas obligatoire

---

### Consentement du mineur de plus de treize ans à son changement de nom (art. 311-23 al. 4 c. civ)

Je soussigné(e),

prénom(s) : .....

nom de famille actuel, .....

né(e) le ..... à ..... [ville, arrondissement, pays],

approuve la demande de changement de nom que mes parents ont formulée.

En conséquence, je donne mon accord, conformément aux textes en vigueur, au changement de mon nom de famille en :

.....

Fait à ....., le .....

Signature du mineur de plus de treize ans  
[Nom actuel]